BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 756

39 – JURA

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LONS-LE-SAUNIER

Ventes et cessions

480 730 282 RCS Lons-le-Saunier.
PBA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : Les Prés Girard, 39160 Saint-Amour.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT AMOUR du 30 Mai 2022, la société P.B.A. ARMATURES, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est Les Prés Girard 39160 ST AMOUR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 502 743 446 RCS LONS-LE-SAUNIER, et la société PBA, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est Les Prés Girard 39160 ST AMOUR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 730 282 RCS LONS-LE-SAUNIER, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société P.B.A. ARMATURES par la société PBA. La société P.B.A. ARMATURES ferait apport à la société PBA de la totalité de son actif, soit cinq cent quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt-quinze euros, à charge de la totalité de son passif, soit deux cent trente-sept mille cent onze euros. La valeur nette des apports s'élèverait à trois cent quarante-quatre mille quatre-vingt-quatre euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société SAS JPB, société par actions simplifiée au capital de 1 134 844 euros, ayant son siège social sis Les prés Girard, 5887 rue de l'Industrie, 39160 SAINT AMOUR, immatriculée sous le numéro 804 153 708 au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS LE SAUNIER, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au PREMIER JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société P.B.A. ARMATURES depuis le PREMIER JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PBA. La société P.B.A. ARMATURES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER au nom des deux sociétés le 30/05/2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis,

pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

